



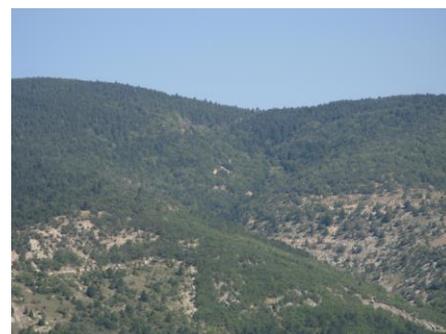
Forêt communale d'

AUREL

86,70 ha.

Aménagement forestier

2008 – 2022



FORET COMMUNALE D'AUREL

(86 ha 69 a 75 ca)

AMENAGEMENT FORESTIER

2008 – 2022

Essences	Surface de recouvrement (ha)	% (étage supérieur)
Chêne pubescent	32.34	45
Hêtre	10.32	14
Chêne vert	0.39	0
Erable de Montpellier	4.10	6
Alisier blanc	1.38	5
Cytise	Pour mémoire	0
Châtaigner	Pour mémoire	0
Pin sylvestre	8.31	11
Pin noir	12.74	18
Cèdre	1.63	1
Total	72.57	100 %

Altitude minimale : 660 m , altitude maximale : 1180 m

Département du Vaucluse
Arrondissement de Carpentras
Canton de Sault,
Commune d'Aurel

Direction Territoriale Méditerranéenne
Agence BOUCHES DU RHONE-VAUCLUSE
Unité territoriale du Ventoux
Triage d'Aurel

Régions IFN n°84 – 5 - 6 Plateau et monts de Vaucluse -
Ventoux
Schéma régional d'aménagement Préalpes

Qu'est-ce qu'un aménagement forestier?

Un aménagement forestier est un guide de gestion qui repose sur une analyse de l'état actuel de la forêt et de son environnement socio-économique. Il fixe des objectifs, propose des moyens à mettre en œuvre et dresse le bilan financier prévisionnel. Ce n'est pas une fin mais un instrument pour une bonne gestion.

En fait, aménager c'est définir ce que l'on veut faire, en fonction de ce que l'on peut faire, et en déduire ce que l'on doit faire.

PREAMBULE

La présente étude d'aménagement forestier a été réalisée par l'Office National des Forêts dans le cadre de du régime forestier, pour le compte de la commune d'Aurel (84).

Après analyse des domaines écologique, économique et social, ce document définit les objectifs à atteindre quant à la production de bois, la protection des milieux naturels, l'accueil du public, la DFCI, la chasse.

En s'appuyant sur le Schéma Régional d'Aménagement, document de portée générale pour la région considérée, le présent aménagement propose ensuite les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre pendant une période de quinze ans afin de gérer et pérenniser au mieux la forêt.

TABLE DES MATIERES

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
0-1. Designation et situation de la foret	3
0-2. Procès verbal de bornage-limites	3
0-3. Surface de la foret	4
0-4. Parcellaire	5
0-5. Renseignements particuliers	5
1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL	6
1-1. Facteurs écologiques	6
1-1-1. Topographie et hydrographie	6
1-1-2. Climat	6
1-1-3. Géologie	6
1-1-4. Pédologie	7
1-1-5. Synthèse des facteurs écologiques	7
1-2. Les habitats naturels	8
1-3. ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)	9
1-4. Flore	9
1-4-1. Etages et séries de végétation	9
1-4-2. Relevé des espèces végétales patrimoniales	9
1-4-3. Répartition des essences forestières	9
1-4-4. Peuplements et arbres remarquables	9
1-4-5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements	9
1-5. Description des peuplements	10
1-5-1. Types de peuplements forestiers rencontrés sur la forêt	10
1-5-2. Zones non forestières rencontrées sur la forêt	11
1-5-3. Synthèse globale	11
1-6. Faune sauvage	12
1-6-1. Relevé des espèces animales protégées et remarquables	12
1-6-2. Relevé de la faune	12
1-6-3. Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt	12
1-6-4. Précisions sur l'état sanitaire	12
1-7. Risques d'origine naturelle pesant sur le milieu	12
1-8. Risques d'incendies	12
2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	13
2-1. Production ligneuse	13
2-2. Activités cynégétiques	13
2-3. Autre production	13
2-3. Accueil du public	13
2-4. Paysages	14
2-5. Richesses culturelles et historiques	14
2-6. Sujétions diverses	14

2-7. Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier	14
3. GESTION PASSEE	15
3-1. Traitements sylvicoles	15
3-2. Etat des limites et des équipements	15
4. SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGE, PRINCIPAUX CHOIX	17
4-1. Expose des problèmes poses et des solutions retenues	17
4-1-1. Les souhaits de la commune propriétaire	17
4-1-2. Les problèmes posés, les solutions envisagées	17
4-1-2. Synthèse	18
4-2. Définition des objectifs déterminants	19
4-3. Décisions fondamentales	19
4-3-1. Mode de traitement - méthode d'aménagement	19
4-3-2. Essences objectif	19
4-3-3. Détermination de l'effort de renouvellement	20
4-3-4. Répartition par grand type de peuplement objectif	21
4-3-5. Classement des unités de gestion	21
5. PROGRAMME D' ACTIONS	22
5-1. Dispositions concernant le foncier	22
5-2. Planification des travaux sylvicoles	22
5-3. Planification des coupes	22
5-4. Actions en faveur de la biodiversité	23
5-5. Actions en faveur d'une exploitation cynégétique	23
5-6. Actions en faveur de l'accueil du public	23
5-7. Actions en faveur des paysages	24
5-8. Actions relatives à la protection contre les risques naturels	25
5-9. Dispositions concernant l'équipement général de la forêt	25
5-10. Tableau récapitulatif et chiffrage des travaux	25
6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	26
6-1. Récoltes	26
6-2. Recettes escomptées	26
6-3. Dépenses prévues	26
6-4. Bilan prévu	26
BIBLIOGRAPHIE	1

Cartes :	SITUATION
	FONCIER Carte de l'actuel parcellaire.
	STATIONS FORESTIERES Carte des stations de la forêt
	PEUPELEMENTS Carte des peuplements forestiers ; Détail des types de peuplements par parcelles
	PAYSAGE Carte des sensibilités paysagères
	EQUIPEMENT Carte de la desserte forestière, carte des équipements d'accueil du public, carte des espèces patrimoniale
	AMENAGEMENT Carte du programme d'actions

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0-1. Désignation et situation de la forêt

Nom et propriétaire de la forêt

Forêt communale d'Aurel.

Origine de la forêt, éléments d'histoire

La forêt appartient à la commune d'Aurel depuis la révolution. Auparavant, c'est la famille d'Agoult qui possédait la baronnie des terres d'Aurel.

En 1845, la forêt faisait encore l'objet d'un litige entre la commune et les représentants de l'ancien seigneur du Comté de Sault. Le premier procès verbal de reconnaissance est daté du 18 juin 1845.

La contenance de la forêt est alors de 218 ha avec une surface boisée de 98 ha, le reste étant occupé par des clairières.

Une partie de la forêt est cédée à l'Etat dans le cadre du périmètre RTM (Restauration des Terrains en Montagne) créé par décret du 27 juillet 1892.

La commune est propriétaire d'une forêt en indivision de 155 ha sur la commune de Ferrassières (Drôme), gérée par le service ONF de ce département.

En 2001, la commune achète 19.03 ha de forêt à l'armée. Elle réalise un échange avec M. Pascal, propriétaire foncier riverain.

Situation de la forêt

Département : Vaucluse

Arrondissement : Carpentras

Canton : Sault

Commune de situation : Aurel

Région IFN : n° 84-5 - 6 Plateau et monts de Vaucluse / Ventoux

Schéma régional d'aménagement s'appliquant à la forêt

Préalpes du sud.

Organisation administrative de la gestion

Direction Territoriale : Méditerranée

Agence : Bouches du Rhône-Vaucluse

Unité territoriale : Ventoux

Triage: Aurel

0-2. Procès verbal de bornage-limites

La forêt communale est morcelée en six tènements, en limite avec des terrains privés (forêt ou zone agricole), la forêt domaniale du Ventouret et la forêt communale de Sault. Des bornes marquent la limite avec la forêt domaniale.

0-3. Surface de la forêt

Les parcelles cadastrales relevant actuellement du régime forestier sont les suivantes :

Parcelle	Contenance ha	Parcelle	Contenance ha
D13	2.5797	E137	0.2329
D14	5.8442	E138	0.1320
D15	5.0427	E139	1.6462
D17	15.3501	E140	0.1425
D169	1.9904	E141	0.1611
D176	5.1193	E142	0.0695
E6	12.0778	E146	0.1076
F515	7.1952	E148	0.9615
H158	7.8622	E149	0.1399
H164	0.2330	E150	0.0693
H218	0.4520	E151	0.2887
H219	2.7847	E152	0.0450
H220	0.2190	E153	0.3338
H221	0.9221	E154	0.6557
D25	0.1311	E155	0.3340
D26	0.0640	E156	0.2221
D27	0.1711	E157	0.2384
D28	0.2712	E158	0.1814
D29	0.2020	E159	0.7480
D30	0.3945	E160	0.1340
D37	0.0416	E161	0.4591
D214	2.6232	E162	0.3770
D218	0.1067	E163	0.2800
E40	0.0639	E164	0.3432
E41	0.1142	E165	0.3391
E42	0.2085	E171	0.3640
E129	0.2460	E172	1.3542
E130	0.4144	E173	0.3390
E131	0.1600	D252	0.0777
E132	0.1410	D253	0.3099
E133	0.1710	D255	0.0163
E134	0.7966	D257	0.1061
E135	1.0906	D260	0.2210
E136	0.0480	D262	0.1353
		Total	86.6975

La surface de référence pour cet aménagement forestier s'élève donc à 86 ha 69 a 75 ca, ramené à 86 ha 70 a pour cette étude

0-4. Parcellaire

Les analyses du présent aménagement ont conduit à reconduire le parcellaire forestier existant.

Canton forestier	Parcelle forestière	Surface ha
Le Défens	1	8.08
Le Défens	2	4.40
La Lauze	3	7.11
Les Petites Fayettes	4	3.11
Les Petites Fayettes	5	12.20
Les Petites Fayettes	6	6.19
Les Petites Fayettes	7	7.31
La Meynière	8	12.08
La Blache	9	7.19
Les Crottes	10	4.80
Les Crottes	11	14.23
	Total	86.70

0-5. Renseignements particuliers

La forêt communale est incluse dans les zones tampons et de transition de la réserve de Biosphère.

La commune adhère au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF).

Les parcelles 4 à 7 sont enclavées dans la forêt domaniale du Ventouret.

1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1-1. Facteurs écologiques

1-1-1. Topographie et hydrographie

L'altitude est comprise entre 660 et 1180 m.

La forêt est installée sur les pentes du Ventoux, généralement à l'adret. Les pentes varient de 15 à 60%.

Une parcelle est en situation de plateau.

Les vallons, en limite de propriété sont généralement à sec.

Une source faible mais permanente coule sur le canton des Crottes, fait exceptionnel sur le plateau de Sault et le Ventoux.

1-1-2. Climat

La station climatologique de référence d'Aurel fournit les renseignements suivants sur la période 1961-1996 :

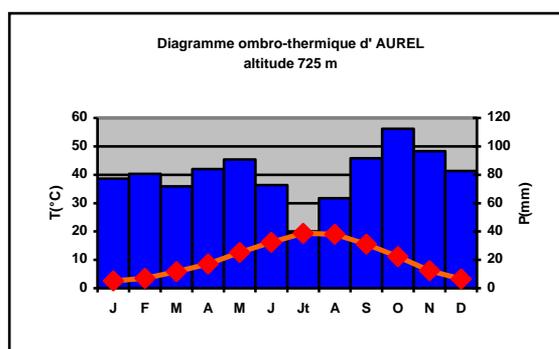
- température moyenne annuelle de 10.3 °C
- hauteur moyenne annuelle des précipitations : 725 mm
- température minimale moyenne : -2.1°C et température maximale moyenne : 26.8°C

Le climat, de transition entre le montagnard et le méditerranéen est caractérisé par une alternance d'années sèches et pluvieuses

- une pluviométrie plus abondante au-dessus de 1000 m d'altitude
- une amplitude thermique assez élevée
- de nombreux jour de gel (90 jours)

Le mistral, vent dominant soufflant de nord-nord-ouest, est un élément important du climat car il dessèche le sol et la végétation. Il souffle une centaine de jours par an. Le vent de sud-est est, quant à lui, source de pluies.

L'insolation est très forte (la durée annuelle moyenne d'insolation s'établit pour la région entre 2 500 et 2 800 heures/an).



1-1-3. Géologie

Les substratums géologiques constitutifs de l'emprise de la forêt communale sont composés de calcaires du Crétacé.

- Canton de la Blache : calcaire à tendance marneuse.
- Canton des Petites Fayettes : éboulis du quaternaire.

1-1-4. Pédologie

Sur les pentes de vallon ou les bords de plateau, les sols sont essentiellement issus de l'altération du calcaire en place. On rencontre principalement des calcisols ou des rendisols très caillouteux. Leur texture est limono-argileuse. Leur réserve en eau utile est faible sauf pour les plus profonds d'entre eux. Ils sont quelques fois décarbonatés.

Ces formations alternent parfois avec des sols minéraux bruts d'érosion de type lithosols.

Le plateau du Défens porte des sols à horizons superficiels acides (pH < 5,5), argileux (rouges ou bariolés avec limons et sables) et très chargés en silex (20 à 99 %). Ces horizons très secs et très appauvris (lessivés) ont une épaisseur de quelques centimètres à plus de 40. Ils sont bien prospectables par les racines. Ils reposent sur des horizons limono-argileux plus compacts mais aussi meilleurs rétenteurs d'eau. Les humus sont de type mésomull à oligomull à dysmull ou amphimull, plus rarement de forme hémimoder.

1-1-5. Synthèse des facteurs écologiques

Les types de stations forestières ont été déterminés avec le catalogue « Stations forestières des plateaux et monts de Vaucluse et des versants sud des montagnes de Lure et du Ventoux », éditée par la cellule d'appui technique de l'ONF.

Climat	Relief	Groupe de stations	Surface (ha)	Bilan hydrique	Niveau trophique	Contraintes
Sub méditerranéen	Pente moyenne	CM3 station sur sol peu épais, sur substrat peu altéré de versant à pente moyenne	16.01	Sec	Calcaricole à neutro-calcicole	Faible réserve en eau utile. Risque de sécheresse estivale.
		CM4 station sur sol moyennement épais sur substrat bien altéré de versant à pente moyenne	9.65	Assez sec	Calcaricole à neutro-calcicole	Faible réserve en eau utile. Risque de sécheresse estivale.
Sub méditerranéen /Prémontagnard	Plateau	PA2 stations de formes linéaires sur pentes de dolines ou de vallons	4.72	Assez sec	Calcaricole à calcicole	Stations les plus appauvries Risque de sécheresse estivale.
		PA5 colluvion siliceuse épais acidiphile à très acidiphile	8.64	Frais à assez frais	Acidiphile à très acidiphile	Forte charge en silex dans les horizons superficiels qui peuvent être acides et appauvris, forte compacité du matériau argileux. Risque de sécheresse estivale.
Pré montagnard	Versant abrupt	CFA1 à roche calcaire proche de la surface de versant à pente abrupte	18.25	Très sec	Large amplitude	Faible réserve en eau utile. Risque de sécheresse estivale.
Montagnard	Pente moyenne	MM2 calcaricole à large amplitude hydrique de versant à pente moyenne	7.36	Large amplitude	Calcaricole	Forte charge en éléments grossiers, faible réserve utile. Risque de sécheresse estivale
Montagnard	Versant abrupt	MA1 niveau trophique à large amplitude, xérophile, de versant à pente abrupte et convexe	5.93	Très sec	Large amplitude	Sol mince Risque de sécheresse estivale.
		MA2 niveau trophique à large amplitude, mésoxérophile, de versant à pente abrupte	14.96	Sec	Large amplitude	Forte charge en éléments grossiers Risque de sécheresse estivale.
Total surface			86.70			

Potentialités des stations

Station	Essences bien adaptées (peuplements sains et stables)
CM3	Chêne pubescent, Pin noir d'Autriche
CM4	Chêne pubescent, Cèdre de l'Atlas, Pin noir d'Autriche
PA2	Chêne pubescent, Pin noir, Cormier, Robinier faux acacia, Cèdre de l'Atlas, Pin noir d'Autriche
PA5	Chêne pubescent / sessile, Châtaigner, Cormier, Robinier faux acacia, Pin laricio de Corse, Pin noir, Pin sylvestre
CFA1	Chêne pubescent
MM2	Hêtre, Erable à feuilles d'obier, Cèdre de l'Atlas
MA2	Hêtre, Erable à feuilles d'obier, Cèdre de l'Atlas, Pin noir d'Autriche
MM2	Hêtre, Erable à feuilles d'obier, Tilleul à grandes feuilles, Pin noir d'Autriche

1-2. Les habitats naturels

Formations herbacées

Pelouses calcicoles xérophiles continentales de l'Alsace, du Jura, des Préalpes et de la vallée du Rhône : *Xerobromion erecti* (Prodrome : 26.0.2.0.4 ; Corine biotopes : 34.332 ; Code UER : 6210 **HCP**). Espèces caractéristiques : *Bromus erectus*, *Anthyllis vulneraria*, *Carex humilis*, *Stachys recta*, *Festuca marginata* ssp. *gallica*, *Fumana procumbens*, *Galium corrudifolium*, *Teucrium montanum*, *Teucrium chamaedrys*, *Inula montana*, *Koeleria vallesiana*, etc

Formations arbustives

Végétation de lande, à dominance de chaméphytes et nanophanérophites, principalement des Ericacées et des Fabacées : *Calluno vulgaris-Arctostaphylos uva-ursi* (Prodrome : 13.0.2.0.1 ; Corine biotopes : 31.223 ; Code UER : 4030 **HC**). Espèces caractéristiques : *Calluna vulgaris*, *Genista pilosa*, *Danthonia decumbens*, *Danthonia alpina*, *Arctostaphylos uva-ursi* subsp. *crassifolius*, *Stachys officinalis*, etc.

Formations arborescentes

Hêtraies, hêtraies-sapinières montagnardes à buis : *Cephalanthero rubrae-Fagion sylvaticae* (Prodrome : 57.0.3.2.1 ; Corine biotopes : 41.16 ; Code UER : 9150 **HC**). Espèces caractéristiques : *Fagus sylvatica*, *Cephalanthera rubra*, *Cephalanthera damasonium*, *Sesleria caerulea*, *Vincetoxicum hirundinaria*, *Carex humilis*, *Hepatica triloba*, *Anthericum liliago*, etc.

Forêts tempérées caducifoliées ou mixtes (avec pin sylvestre), supraméditerranéenne : *Quercion pubescenti-sessiliflorae* (Prodrome : 57.0.1.0.1 ; Corinne biotopes : 41.71). Espèces caractéristiques : *Quercus pubescens*, *Pinus sylvestris*, *Coronilla emerus*, *Cytisus sessilifolius*, *Helleborus foetida*, *Digitalis lutea*, *Viburnum lantana*, *Melittis melissophyllum*, etc.

Formations édaphiques

Éboulis calcaires et calcaro-marneux des Préalpes du Sud et de Bourgogne *Stipion calamagrostis* (Prodrome : 71.0.2.0.2 ; Corine biotopes : 61.31 ; code UER : 8130 **HC**) ; *Achnathero calamagrostidis-Centranthetum angustifolii* (Corine biotope : 61.311) ; *Rumicetum scutati*. Espèces caractéristiques : *Achnatherum calamagrostis*, *Centranthus lecoquii*, *Scrophularia lucida*, *Laserpitium gallicum*, *Linaria supina*, *Cephalaria leucantha*, *Rumex scutatus*, *Euphorbia characias*, etc.

Éboulis abiotiques.

HC = Habitats communautaires HCP = Habitats communautaires prioritaires Prodrome des végétations de France

1-3. ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

La forêt communale est concernée par les ZNIEFF :

- Plateau d'Albion (n°84100116), mosaïque de boisements, de culture et de parcours ovins
- Mont Ventoux (n°84102100),

1-4. Flore

1-4-1. Etages et séries de végétation

La forêt communale se répartit sur :

- L'étage sub méditerranéen de la chênaie pubescente et de la pinède à pin d'Alep
- L'étage supraméditerranéen de la chênaie pubescente
- L'étage montagnard méditerranéen de la hêtraie sèche

1-4-2. Relevé des espèces végétales patrimoniales

- Liste nationale d'espèces protégées : *danthonia alpina provincialis* danthonie des Alpes
- Autres espèces remarquables au niveau local : *calluna vulgaris* Callune vulgaire, *danthonia decumbens* danthonie couchée, *scorzonera hirsuta* scorzonère hirsute, *arctophylos uva-ursi* Busserole ou raisin d'ours

1-4-3. Répartition des essences forestières

Essences	Surface de recouvrement (ha)	% (étage supérieur)
Chêne pubescent	32.34	45
Hêtre	10.32	14
Chêne vert	0.39	0
Erable de Montpellier	4.10	6
Alisier blanc	1.38	5
Cytise et Châtaigner	Pour mémoire	0
Pin sylvestre	8.31	11
Pin noir	12.74	18
Cèdre	1.63	1
Total	72.57	100 %

1-4-4. Peuplements et arbres remarquables

- Canton des Crottes : érable champêtre et chêne pubescent de grande dimension, bosquet de chêne vert remarquable, nombreuses essences peu fréquentes sur le secteur (tilleul à grandes feuilles, noisetier, cornouiller mâle et sanguin, érable champêtre, érable à feuilles d'obier ...).
- Canton du Défens : alignement de vieux chênes pubescents vénérables

1-4-5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Les chênes pubescents présentent des signes de dépérissement : cime claire, branches sèche, mortalité. Le canton de la Lauze est particulièrement touché avec 100% d'arbres dépérissants. Le hêtre est aussi concerné mais dans une moindre mesure (5 à 10% des tiges).

1-5. Description des peuplements

1-5-1. Types de peuplements forestiers rencontrés sur la forêt

L'état de répartition par parcelle, ainsi que la carte des types de peuplements, figurent ci-après.

Il a été défini 13 types de peuplements et formations décrites ci-après, avec les conventions suivantes :

- Peuplement pur si l'essence principale représente plus de 70 % du couvert
Peuplement mélangé si l'essence principale représente 70 % et moins du couvert
- Peuplement continu ou discontinu si le couvert est supérieur ou égal à 4/10
Peuplement très clair si le couvert est inférieur à 4/10
- Futaie régulière lorsque les arbres ont le même âge,
Futaie irrégulière lorsque plusieurs classes d'âge sont présentes en mélange, le plus souvent par bouquets de l'ordre d'1/2 ha.
- Pour les futaies, on distingue 4 classes : fourrés gaulis (fg), entre 0 et 30 ans
jeune futaie (jf), entre 30 et 60 ans
futaie adulte (fa), entre 60 et 90 ans
vieille futaie (vf), plus de 90 ans
- Les abréviations utilisées sont : PN = pin noir d'Autriche,
CHY = chêne pubescent,
PS = pin sylvestre,
CED = cèdre
CHA = châtaignier
AF= autres feuillus (alisier blanc, érable de Montpellier, merisier)
AR = autres résineux (pin maritime, pin brutia)
BDS = Bande débroussaillée de sécurité
Mort. = mortalité br.sec = dessèchement de cime
- Le volume peuplement est calculé avec les formules suivantes qui permettent d'estimer des valeurs de calage :
- $V=0.5 \times \text{hauteur moyenne} \times \text{surface terrière}$ pour les pins
- $V=9,55+0,361 \times \text{hauteur moyenne} \times \text{surface terrière}$ pour le taillis (découpe 7cm fin bout).
- La régénération naturelle a été décrite suivant 3 classes :
Présente (100-1000 semis/ha), Acquisée (>1000 semis/ha). Prise en compte uniquement des tiges > 1m.
Les plantations ont été réalisées dans les années 1973/ 1975.
- Le sous étage diffère selon les stations. Il est essentiellement composé d'alisier blanc, cornouiller, genévrier commun, chêne vert, amélanchier, buis, callune (canton du Défens), cornouiller sanguin, cornouiller mâle, coronille, érable de Montpellier, aubépine monogyne, troène, érable negundo, noisetier...

Type de peuplement	Code	Surface en ha	%
Taillis de chêne pubescent	TCHY c et d	22.41	31
Taillis de chêne pubescent très clair	TCHY e	11.82	16
Taillis de chêne vert	TCHV c	0.07	0
Taillis de chêne pubescent et de hêtre	TCHYHET c et d	10.74	15
Taillis de chêne pubescent et de hêtre très clair	TCHYHET e	3.88	5
Taillis de hêtre très clair	THET e	2.73	4
Fourrés et gaulis d'érable de Montpellier	FRERA fg c	0.56	1
Jeune futaie régulière de pin sylvestre et taillis de chêne pubescent et hêtre	FRPS jf d TCHYHET d	1.80	2
Jeune futaie régulière en bande de pin noir et taillis de chêne pubescent	FRPN jf b e TCHY e	6.95	10
Futaie irrégulière de pin noir	FIRPN c	2.29	3
Jeune futaie régulière de pin noir et de pin sylvestre	FRPNPS jf c	3.33	4
Jeune futaie régulière de pin sylvestre	FRPS jf d	5.39	8
Fourrés et gaulis de cèdre de l'Atlas	FRCED fg c	0.60	1
TOTAL		72.57	100

1-5-2. Zones non forestières rencontrées sur la forêt

Les milieux ouverts représentent 14.13 ha 16 soit % de la superficie totale de la forêt.

Ces milieux ouverts sont des formations naturelles en cours de colonisation et des éboulis non stabilisés.

1-5-3. Synthèse globale

	Futaie de résineuse	Taillis simple et assimilé	Taillis enrésiné de bandes de pin noir	Peuplement mixte résineux / taillis	Milieu ouvert
Surface ha	11.61	52.21	6.95	1.80	14.13
%	13	60	9	2	16

Total surface boisée : 72.57 ha

Le détail des descriptions par parcelle est porté en annexe.

1-6. Faune sauvage

1-6-1. Relevé des espèces animales protégées et remarquables

Néant

1-6-2. Relevé de la faune

Le sanglier, le cerf, le chevreuil, le mouflon, le lièvre, la bécasse, la grive, le pigeon ramier sont présent en forêt communale

1-6-3. Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Il existe un plan de chasse mais l'abrutissement des ligneux est important. Sur le canton des Fayettees, l'équilibre faune flore est rompu : la régénération est régulièrement consommée, elle reste buissonnante. La végétation herbacée a du mal à s'installer.

1-6-4. Précisions sur l'état sanitaire

L'état sanitaire global de l'ensemble des populations de gibier est considéré comme satisfaisant.

1-7. Risques d'origine naturelle pesant sur le milieu

L'érosion des terrains est un risque important sur les cantons des Fayettees, de la Meynière et le versant du Défens. En cas de disparition de la couverture végétale ce risque pourrait être réactivé.

La forêt participe à la protection générale des sols contre l'érosion par ruissellement et à la régulation des écoulements.

Un glissement de terrain est signalé sur le canton de Blache. Il n'évolue pas actuellement.

1-8. Risques d'incendies

La sensibilité au risque d'incendie est relativement faible. Depuis trente ans, seuls quelques feux ont été répertoriés sur la commune, tous inférieurs à 1 hectare.

Ce risque pourrait augmenter dans les années à venir : augmentation des périodes de sécheresse, mortalité des chênes pubescents, fermeture des milieux ouverts.

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2-1. Production ligneuse

2-1-1. Etat de la demande actuelle

La valeur actuelle moyenne des bois sur pied peut être estimée comme suit (en euros 2004)

Essence	Qualité	Prix /m3
Chêne pubescent et vert	Bois de feu	7 €
Pin	Bois de trituration	6 €

2-1-2. Evolution prévisible de la demande

La demande de bois de chauffage sur pied est, de manière générale, assez stable. La demande en affouage est faible car les villageois bénéficient de l'affouage sur l'autre propriété communale située dans la Drôme.

Le marché des bois de trituration semble assez favorable avec l'usine de pâte à papier de Tarascon. Toutefois, le manque de concurrence sur le marché ne permet pas réellement d'espérer une hausse des prix des bois résineux. Le cours des bois de trituration, lié au cours international du papier reste bas.

2-1-3. Contraintes pesant sur la mobilisation des bois

Les coupes permettant de mobiliser un volume de bois suffisant trouvent plus facilement preneur (optimum 500 m3 à 2 000 m3). Hors les lots proposés en forêt communale d'Aurel sont très petits.

Les peuplements en bandes posent problème pour la coordination de l'exploitation du taillis et des pins noirs (périodicité de coupe et types de produits très différents).

L'accès, au travers des propriétés voisines peut constituer un frein à l'exploitation des bois.

2-2. Activités cynégétiques

Un bail de chasse établi avec la société de chasse communale lui concède le droit de chasse du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2009, à titre gratuit. La société compte près de 80 membres et dispose d'un territoire de chasse de 1600 ha, dont fait partie la forêt communale.

A titre indicatif le plan de chasse 2007 est de 5 cerfs, 6 biches, 2 faons, 14 chevreuils et 11 mouflons. Le prélèvement en petit gibier est limité à 1 lièvre par jour et par chasseurs et à 1 lapin par dimanche.

La chasse est exploitée de façon traditionnelle en battue (1 à 2 jours par semaine), au devant de soi. Les battues au sanglier sont organisées conjointement avec les associations de chasse des communes voisines

2-3. Autre production

La truffe est présente en forêt communale.

2-3. Accueil du public

La fréquentation de la forêt est essentiellement le fait des locaux et notamment des chasseurs. Elle reste faible car les touristes fréquentent d'autres sites plus connus.

Le canton du Défens est le plus fréquenté, particulièrement pour la cueillette de champignons.

Le canton des Crottes est très attractif : panorama et équipements d'accueil. Il est fréquenté par les enfants de la colonie, les chasseurs et les touristes.

2-4. Paysages

La forêt constitue un élément important du paysage. Etant donnée l'attrait touristique du plateau de Sault, le paysage forestier joue un rôle social fort.

La forêt d'Aurel peut être qualifiée de forêt d'ambiance. Elle fait partie du magnifique paysage forestier du Mont Ventoux.

Les principaux points auxquels il faudra veiller ou remédier sont :

- les cantons des Fayettes et des Crottes, visibles depuis le village d'Aurel (vision lointaine)
- le versant du canton du Défens, très visible depuis les accès au Ventoux et depuis le circuit touristique de la lavande
- le canton des Crottes, aménagé pour l'accueil du public (vision rapprochée)
- les plantations résineuses en bandes et leur aspect artificiel
- l'ancienne entrée du tunnel militaire, équipement obsolète et artificiel qui dégrade le paysage

2-5. Richesses culturelles et historiques

Une source captée en pierre sèche et des murets de terrasses témoignent d'une ancienne utilisation agricole du canton des Crottes.

2-6. Sujétions diverses

Le Plan d'Occupation des Sols actuel classe l'ensemble de la forêt communale relevant du Régime Forestier en zone naturelle à préserver (N). Le canton du Défens est classé en espace boisé classé dans laquelle toute construction permanente et camping sont interdits.

2-7. Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier

• PROTECTION DE NIVEAU INTERNATIONAL

- Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.
- Convention de Washington relative au commerce international des espèces (faune et flore) sauvage menacées.

• PROTECTION DE NIVEAU NATIONAL

- l'arrêté ministériel du 17/04/1981 modifié le 29/09/1981 fixe la liste des oiseaux protégés en France
- l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 - Liste des mammifères protégés en France
- l'arrêté ministériel du 20/01/1982 modifié fixe la liste des espèces végétales protégées en France
- l'arrêté du 22 juillet 1993 - Liste des insectes protégés sur le territoire national.
- l'arrêté du 22 juillet 1993 - Liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national.

• PROTECTION DE NIVEAU REGIONAL

- l'arrêté ministériel du 9/05/1994 fixe la liste des espèces végétales protégées PACA

• PROTECTION DE NIVEAU DEPARTEMENTAL

- Réglementation pour l'emploi du feu en forêt
- Réglementation sur la fréquentation des forêts en période de risque de feu

BIBLIOGRAPHIE

CEMAGREF. Guide technique du forestier méditerranéen français. CEMAGREF. 1990.

DELPECH, R., DUME, G., GALMICHE, P. Typologie des stations forestières-Vocabulaire. IDF. 1985.

DUBOURDIEU, Jean. Manuel d'aménagement forestier. Lavoisier. 1997.

LIAGRE, Jacques. La forêt et le droit-Droit forestier et droit général applicables à tous bois et forêts. Editions La Baule.1997.

MÉDAIL, F. (sous la direction de P. QUÉZEL) - Liste des habitats naturels retenus dans la Directive 9243 CEE du 21 mai 1992 présents en région méditerranéenne. Conservatoire botanique de Porquerolles ; Faculté Saint-Jérôme, IMEP, Botanique et écologie méditerranéenne.

CERPAM, Guide pastoral CERPAM et Méthodes et communication 1996

Cet aménagement a été étudié par Jeanne DU LAC et Alain CHAREYRE - Chef de Triage ONF à Aurel

Avec la participation de :

Olivier DELAPRISON, Responsable de l'Unité Territoriale ONF du VENTOUX,
Laurence LE LEGARD MOREAU, Ingénieur Paysagiste de l'ONF,
Jean-Pierre ROUX, Botaniste du Conservatoire de Botanique de Porquerolles,
Francis JOUVE, Maire de la commune d'Aurel et son équipe municipale,
ainsi que la société de chasse communale représenté par Grégory REGNIER.

Rédigé par Jeanne DU LAC, chargée d'études de l'Agence ONF Bouches-du-Rhône/Vaucluse

à Avignon, le 3 août 2007



Vérifié et présenté par Marc DOMINGUEZ, Responsable Aménagement de l'Agence ONF Bouches-du-Rhône/Vaucluse

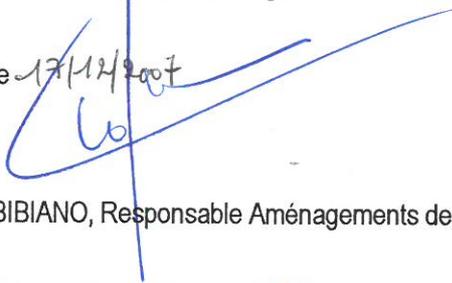
à Avignon, le 2007 **6/12/2007**



DDAF consulté le **15/11/2007**, avis donné le **28/11/2007** et pris en compte dans le présente document

Proposé par Laurent VOISIN, Directeur de l'Agence ONF Bouches du Rhône/Vaucluse

à Aix-en-Provence, le **17/11/2007**



Proposé, par Régis BIBIANO, Responsable Aménagements de la Direction Territoriale Méditerranée de l'ONF

à Avignon, le **25 février 2008**

Pour le Directeur territorial, et par ordre.



Régis BIBIANO